



Rouen, le 14 décembre 2018

Service régional et départemental
de la communication interministérielle

Suivi de la mobilisation de l'État en faveur des entreprises

Afin de renforcer le dialogue initié avec les représentants du monde économique départemental et confirmer la prise en compte, dès le 17 novembre, des conséquences subies notamment en raison du mouvement des "gilets-jaunes", Fabienne Buccio, préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime, a de nouveau réuni les présidents de Chambres consulaires (Chambre de commerce et d'industrie de Rouen-Métropole, Chambre de commerce et d'industrie Seine Estuaire, Chambre d'agriculture et Chambre des métiers) ainsi que des représentants des syndicats de transporteurs routiers de Seine-Maritime (FNTR et OTRE), des différents services de l'État, de la Banque de France et de l'URSSAF.

Pour répondre aux difficultés des entreprises n'ayant pu fonctionner normalement, le dispositif exceptionnel d'accompagnement a été actualisé :

- Un dispositif de **traitement accéléré des demandes d'étalement du paiement des charges fiscales et sociales**, a été mis en œuvre par la direction régionale des finances publiques avec la désignation d'un correspondant fiscal unique (joignable à l'adresse drfip76.pgf.professionnels@dgif.finances.gouv.fr) ainsi que des moyens renforcés, même pendant les congés de Noël, pour traiter tous les dossiers. Il est conseillé aux chefs d'entreprise confrontés à des difficultés de trésorerie de les signaler sans délai à leur Service des impôts des entreprises (SIE). Des étalements de paiement, jusqu'à 36 mois, sont possibles. Cette mesure concerne les échéances de la Cotisation foncière des entreprises (CFE) et l'acompte d'Impôt sur les sociétés (IS) du 17 décembre 2018.
- Concernant les charges sociales pour les entreprises n'ayant pas pu fonctionner normalement, **l'Urssaf accueillera favorablement des demandes motivées de report de paiement sur les échéances de décembre 2018 et de janvier 2019 et ceci sans application de majorations de retard**. Les cotisants concernés sont invités à contacter l'Urssaf prioritairement par Urssaf.fr (rubrique toutes les actualités) ou par téléphone au 39 57.
- **Pour les entrepreneurs relevant de la Sécurité sociale des indépendants (ex-RSI), un report de l'échéance de décembre et/ou de janvier pourra intervenir sur l'échéance ultérieure. En cas de persistance de difficulté de trésorerie, une demande de délais pourra être accordée, sans majorations de retard, après examen du dossier**. Les entrepreneurs concernés peuvent contacter leur Caisse prioritairement par secu-independants.fr ou par téléphone au 36 98.

- Tous les commerces de détail de Seine-Maritime sont autorisés à ouvrir les dimanches 16, 23 et 30 décembre 2018 par un arrêté préfectoral du 6 décembre dernier sans autre formalité que le respect du droit du travail basé notamment sur le volontariat des salariés et une rémunération plus importante. **Sur proposition des chambres consulaires, cette mesure est étendue aux trois premiers dimanche de janvier pour compenser les pertes subies depuis le 17 novembre.**
- S'agissant de l'activité partielle, les services de la DIRECCTE ont accordé depuis le 17 novembre le recours à ce dispositif d'aide à 59 entreprises représentant 1399 salariés. 32 demandes ont été accordées pour l'arrondissement de Rouen (886 salariés), 10 pour celui de Dieppe (195 salariés) et 17 pour celui du Havre (101 salariés).
- **La Banque de France a rappelé la mobilisation du médiateur du crédit lors de la réunion présidée par le Président de la République le 11 décembre avec le secteur bancaire pour répondre en urgence aux demandes des entreprises notamment au travers du dispositif des Correspondants Très Petites Entreprises (TPE) (site internet mediateur-credit.banque-france.fr).**
- La banque publique d'investissement a pris contact avec les établissements bancaires pour mobiliser ses aides en faveur des entreprises : dispositif de garantie de 70 % pour les prêts, préfinancement du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) et restructuration sans frais des prêts de la BPI.

En matière d'ordre du public, il a été rappelé l'engagement, sans faille et sans relâche, des forces de l'ordre confrontées parfois à des violences inadmissibles. 295 interpellations, 33 déferrements au Parquet et 3 condamnations à la prison ferme avec mandat de dépôt ont eu lieu sur le département, depuis le 17 novembre, suite au mouvement des gilets jaunes et des manifestations lycéennes et sociales. Si le dialogue est toujours privilégié dans un premier temps, la préfète a donné des instructions pour que les forces de l'ordre fassent preuve de la plus grande fermeté face aux casseurs.

Le Ministre de l'Intérieur a appelé à ne pas manifester le week-end prochain.

SRDCI

tél. 02 32 76 50 14 _ 7, place de la Madeleine – 76036 ROUEN Cedex
www.seine-maritime.gouv.fr et www.normandie.gouv.fr , Twitter : @prefet76
courriel : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr